

transportés ici à Ottawa, établis dans des locaux plus appropriés; ce faisant, le gouvernement permettrait à ce philatéliste de travailler dans des conditions plus favorables encore, voire même de bénéficier de trésors philatéliques qui, bien sûr, doivent dormir dans les filières du ministère des Postes depuis de nombreuses années et qui ne sont pas mis à la disposition du public qui voudrait les visiter.

• (4.10 p.m.)

Je demanderais aussi au ministre de déployer tous ses efforts pour régler un point particulier à ce sujet. Par ailleurs, je suis sûr qu'il n'aura pas besoin de faire de grands efforts, parce qu'il est tellement bien vu par tous les députés, d'après ce que j'ai constaté cet après-midi, et qu'on ne doit certainement pas avoir moins de bonne volonté à son égard, au sein du cabinet.

Le ministre a dû constater que, dans ces galeries philatéliques, il y avait des autographes, des lettres qui avaient été envoyées par plusieurs chefs d'État à M. James Lévesque; il y a aussi des drapeaux nationaux qui ont été envoyés par différents pays, mais, malheureusement, le drapeau du Canada n'y figure pas. Je dois dire quand même qu'il y a une lettre du très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), ainsi que son portrait. Mais il n'y a pas de drapeau du Canada, il n'y a pas de reconnaissance du chef de l'État canadien.

A mon avis, l'honorable ministre poserait un beau geste s'il obtenait du très honorable premier ministre (M. Pearson) une lettre soulignant le mérite de cette création,—qui est unique au monde—accompagnée d'un magnifique drapeau canadien, qui ferait bonne figure à l'entrée du misérable local où ce philatéliste a établi ces galeries.

Je reviens sur ce qui semble le plus essentiel, à mon point de vue, pour suggérer au ministre de confier à quelqu'un de son ministère le soi d'étudier, à plus brève échéance possible, les possibilités d'acquérir ces galeries philatéliques et de les transporter à Ottawa, et, peut-être, d'offrir à son créateur de continuer son œuvre ici avec plus de facilité; bref, d'étaler dans une salle plus vaste les chefs-d'œuvre qu'il a déjà réussis, afin que les nombreux touristes de l'univers qui s'intéressent à la philatélie puissent venir ici, à Ottawa, admirer ces choses.

J'aurais souhaité faire cette demande aux autorités de ma ville de Trois-Rivières dont, malheureusement, les disponibilités financières ne leur permettraient probablement pas de fournir les locaux appropriés et les moyens de développer ces galeries philatéliques comme elles le méritent. Il s'agit d'une entreprise d'une telle envergure que, à mon sens, il incombe plutôt à la capitale du pays et, en

particulier, au ministère des Postes d'assumer cette responsabilité, car ces galeries seraient en même temps, encore une fois, une attraction touristique qui attirerait des gens de tout l'univers. Une des raisons qui m'incitent à insister auprès du ministre pour qu'on fasse diligence, c'est que, comme le ministre a pu le constater lui-même, ces galeries philatéliques sont actuellement installées dans des locaux qui ne sont pas à l'épreuve du feu.

Or, s'il fallait qu'un incendie vienne détruire le résultat d'un travail de quinze ou vingt ans, qui compte des œuvres d'art qui ne seraient pas remplaçables, je crois que ce serait infiniment regrettable, et même si l'on n'a pas pu faire mieux actuellement, parce que tout cela a été fait avec la bonne volonté du créateur des galeries philatéliques, et je sais que je n'ai pas besoin d'insister plus longtemps pour convaincre l'honorable ministre de l'urgence, peut-être, de poser des gestes plus concrets afin que ces choses continuent à se préserver et qu'elles puissent aussi profiter à tous les Canadiens, de même qu'à tous les philatélistes de l'univers qui viendront au pays voir quelque chose de différent.

[Traduction]

**M. Howe (Wellington-Huron):** Monsieur le président, comme les préopinants, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet des crédits du ministre des Postes. Certains d'entre nous peuvent se rappeler les jours où le ministre des Postes entrerait à la Chambre pour nous présenter des prévisions budgétaires qui accusaient un excédent sur les frais d'exploitation de son ministère. Je reconnais avec le représentant de Wellington-Sud qu'il importe de rendre à ce ministère un caractère d'entreprise commerciale.

À notre époque d'automation et d'essor technologique, toute exploitation qui n'est pas rentable, dans l'entreprise privée, est supprimée à moins d'être nécessaire à l'ensemble des opérations. Aussi, je trouve qu'on devrait suivre cette ligne de conduite dans le cas du ministère des Postes.

Je suis certain que nous avons tous accueilli avec plaisir la déclaration faite par le ministre des Postes, cet après-midi, au sujet d'une loi qui est prête à être présentée à l'automne pour remédier à cet état de choses. Je puis lui répondre que les compliments qu'on lui a fait aujourd'hui ne sont rien en comparaison des félicitations qu'il recevra s'il réussit, dans un an ou deux, à transformer en excédent ce déficit de 30 millions de dollars. S'il le fait, il aura l'honneur d'être l'un des plus grands ministres des Postes de ce pays.

Lorsqu'on parle de crédits, il est difficile de ne pas se répéter, mais la deuxième chose que je veux discuter concerne également les facteurs ruraux. Je crois parfois que la loi qui